

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL_20241127_14

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**25****28**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA
Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35)
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Echange de places de parking avenue Barbara Espace Anne Sylvestre

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

28 novembre 2024

Et que la convocation avait été faite le

20 novembre 2024

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'un échange de 5 places de parking aérien, propriété de la commune contre 5 places appartenant à la société PHAREA. Le bien se situe Espace Anne Sylvestre, Bâtiment Saphir 2 avenue Barbara.

Cette opération a vocation à faciliter certains aménagements pour sécuriser l'accès au public

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Zonage PLUi	Propriétaire	Nature	Coût de cession
BM	1004	1089 m ²	UEc	COMMUNE TRIGNAC	Parking	0 € + frais de notaire à la charge de la Ville

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et les futurs acquéreurs

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2024-44210 71202 en date du 8 octobre 2024 a été arrêtée à 12 400 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 novembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : Acter la réalisation d'un échange de 5 places de parking aérien, propriété de la commune contre 5 places appartenant à la société PHAREA. Le bien se situe Espace Anne Sylvestre, Bâtiment Saphir 2 avenue Barbara.

Article 2 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :